



AGREEMENT

Between

1) The Luxembourgish City of ESCH-SUR-ALZETTE, located in L-4002 ESCH-SUR-ALZETTE, Place de l'Hôtel de Ville, B.P. 145, represented by its College of Aldermen, namely

M. Pierre-Marc KNAFF, 1st Alderman,

M. André ZWALLY, Alderman,

M. Christian WEIS, Alderman

M. Meris SEHOVIC, Alderman

Hereinafter referred to as "**City of ESCH**"

And

2) The Brazilian City of JOÃO MONLEVADE, located in JOÃO MONLEVADE , MG 35930-112, 337, rua Geraldo Miranda represented by its Mayor, namely Laércio JOSÉ RIBEIRO

Hereinafter referred to as "**City of JOÃO MONLEVADE**"

PREAMBLE

As part of the research project named « *A colônia Luxemburguesa & [L]AÇO* », conducted by the University of Luxembourg, in collaboration with the Luxembourgish firm SAMSA S.à R.L. and Ms. Dominique SANTANA, the aforementioned Parties have built two physical platforms called LJAÇO. One is based in Belval in Esch-sur-Alzette, the other one in João Monlevade and both kiosks were connected as to embody the existing connection between both cities, Esch-sur-Alzette and João Monlevade.

By a free transfer agreement dated March 31st 2023 between the aforementioned Parties and the City of ESCH, both kiosks and their content were transferred to the City of ESCH, with an obligation for the City of ESCH to transfer the ownership of the Brazilian kiosk to the City of JOÃO MONLEVADE (**Attachment 1**).

According to the above mentioned agreement, the existing partnership and common history existing between both cities and according to the Luxembourgish law, the City of ESCH and the City of JOÃO MONLEVADE, have consensus on the following transfer agreement:

ARTICLE 1

In order to maintain the connection between both Parties, the City of ESCH transfers the property of the kiosk located in João Monlevade to the City of JOÃO MONLEVADE, free of charges, on the terms and conditions set forth below.

The kiosk includes the container, or the global structure, with all the electricity and pipe connections of the structure.

The kiosk is transferred in its actual state, both Parties recognizing that the structure is in a good condition.

ARTICLE 2

The ownership of the hardware, software and office automation equipment (hereafter "equipment"), is also transferred to the City of JOÃO MONLEVADE, free of charges.

The hardware, software and equipment is gifted in a good condition. The City of JOÃO MONLEVADE waives all claims with respect to repairing or replacing any damaged hardware, software and / or equipment.

A list of the gifted equipment is attached to the present Agreement, of which it forms an integral part (**Attachment 2**).

ARTICLE 3

In return for the present Agreement, the City of JOÃO MONLEVADE commits to maintaining the kiosk and its equipment as to guarantee the pursuit of the engaged project.

ARTICLE 4 :

The present agreement will come into effect after obtaining the City of ESCH's council's approval, respectively upon approval by the Luxembourgish higher authority.

The liability shift towards the City of JOÃO MONLEVADE will occur at the day on which the present agreement takes effect.

ARTICLE 5 :

The law applicable to this contract is the Luxembourg law. Only the Luxembourgish courts are competent to resolve any dispute. Both parties, by mutual consent, resolve to refer any dispute to the Rules of Conciliation and Arbitration of the Luxembourgish Mediation Center (Centre de Médiation Civile et Commerciale).

For the City of ESCH

Pierre-Marc KNAFF, 1st Alderman



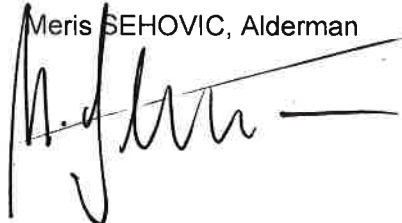
André ZWALLY, Alderman



Christian WEIS, Alderman



Meris SEHOVIC, Alderman



For the City of JOÃO MONLEVADE

Laércio JOSÉ RIBEIRO, Mayor





samsa



CONVENTION DE CESSION A TITRE GRATUIT

Entre

1. **L'Université du Luxembourg**, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, ayant son siège social à L-4365 ESCH-SUR-ALZETTE, 2, avenue de l'Université, représenté par son Recteur, Prof. Dr. Jens KREISEL,

ci-après dénommé « **UNILU** »

2. **La société à responsabilité limitée SAMSA FILM S.à R.L.**, établie et ayant son siège social à L-8077 BERTRANGE, 238C, rue de Luxembourg, représenté par son gérant actuellement en fonctions, à savoir Monsieur Bernard MICHAUX,

ci-après dénommée « **SAMSA** »

3. **L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg**, représenté par le **Ministre de la Culture**, pour le compte du **Centre National de l'Audiovisuel**, dont le siège est établi au 1b rue du Centenaire, L-3475 Dudelange, représenté par Monsieur Paul LESCH, Directeur,

ci-après dénommé « **CNA** »,

4. **Madame Dominique SANTANA**, demeurant à L-3514 DUDELANGE, 208, route de Kayl

ci-après dénommée « **Madame SANTANA** »

UNILU, SAMSA, CNA et Madame SANTANA sont ci-après désignés par les « **Partenaires** »

Et

5. **L'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette**, établie en sa maison communale sise à L-4002 ESCH-SUR-ALZETTE, Place de l'Hôtel de Ville, B.P. 145, représentée par son collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonctions, à savoir

Monsieur Georges MISCHO, bourgmestre,

Monsieur André ZWALLY, échevin,

Monsieur Pierre-Marc KNAFF, échevin,

Monsieur Martin KOX, échevin,

Monsieur Christian WEIS, échevin

ci-après dénommée « **la VILLE** »

Les Partenaires et la VILLE sont ci-après désignés par les « **Parties** »,

U
15 20
P.L.N.

PREAMBULE

Les Partenaires ont signé ensemble une Convention de collaboration le 27 avril 2020 afin de déterminer les modalités de collaboration dans le cadre du projet de recherche « *A colônia Luxemburguesa & [L]AÇO* » (ci-après désigné par « *Projet* »). (**Annexe 1**)

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 22 juin 2021. (**Annexe 2**)

Suivant l'article 2 de la Convention susmentionnée et telle que modifiée, le *Projet* comprenait notamment la construction de deux plateformes physiques appelées [L]AÇO, soit des kiosques participatifs connectés dont un est situé, pour le premier, à Belval et, pour le second, à João Monlevade dans la région du Minas Gerais (Brésil).

Conformément à l'article 2 dernier alinéa, les Partenaires ont convenu que les [L]AÇO feraient l'objet d'une donation à la Ville à l'issue du *Projet*.

Le *Projet* en question étant arrivé à terme le 28 décembre 2022, les Parties ont convenu de ce qui suit:

ARTICLE 1er : CESSION A TITRE GRATUIT

- [L]AÇO

Les Partenaires copropriétaires indivis des [L]AÇO sis à Esch-sur-Alzette et à João Monlevade du Minas Gerais (Brésil) tels que décrits aux Annexes 1 et 2, décident d'un commun accord de céder à titre gratuit les deux kiosques à la VILLE, qui les accepte. Pour les besoins du présent acte de cession, les deux kiosques sont estimés à un montant total de **61 461,25.-€**.

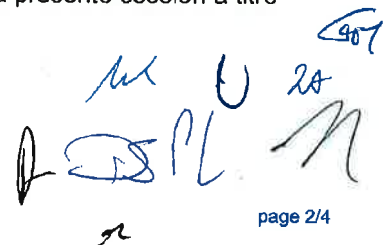
Des plans décrivant la structure ainsi qu'un relevé des frais engagés est joint en annexe pour en faire partie intégrante (**Annexes 3 et 4**).

Par kiosques, il faut entendre les quatre containers, soit la structure globale, y inclus les raccordements et installations électriques et d'eau y ayant été réalisés.

Chacun des Partenaires garantit n'avoir à ce jour laissé prendre ou conféré aucun gage, privilège ou droit quelconque sur les éléments corporels ou incorporels du *Projet*, qui serait susceptible d'empêcher ou d'affecter le plein exercice de la présente cession.

Cette donation est opérée dans les conditions *sine qua non* ci-après énoncées :

- o les Partenaires cèdent en l'état les [L]AÇO décrits en annexe et déclinent toute responsabilité en cas de mauvais usage et/ou de non-conformité des [L]AÇO donnés ;
- o les Partenaires ne sont en aucun cas responsables de l'enlèvement ni du transport des [L]AÇO donnés ;
- o les Partenaires ne peuvent se voir réclamer une réparation quelconque en cas de dommages survenus du fait de l'enlèvement, du transport et ou de l'utilisation desdits [L]AÇO donnés ;
- o La signature de la Ville vaut acceptation des conditions de la présente cession à titre gratuit.



Un état des lieux contradictoire (**Annexe 5**) du [L]AÇO situé à Belval a été établi avant signature du présent Contrat. Pour le second kiosque se situant au Brésil, les Parties renoncent d'un commun accord à l'établissement d'un état des lieux, le kiosque étant de toute bonne foi présumé être en bon état.

- Matériel informatique

Le matériel informatique et bureautique appartenant à UNILU, se trouvant à l'intérieur des kiosques est cédé à titre gratuit à la Ville, qui l'accepte.

La liste du matériel cédé est reprise dans le listing joint en (**Annexe 6**).

Cette donation est opérée dans les conditions sine qua non ci-après énoncées :

- o l'Université du Luxembourg cède en l'état le matériel informatique décrit en annexe et décline toute responsabilité en cas de mauvais usage et/ou de non-conformité du matériel informatique donné ;
- o l'Université du Luxembourg n'est en aucun cas responsable de l'enlèvement ni du transport du matériel informatique donné ;
- o l'Université du Luxembourg ne peut se voir réclamer une réparation quelconque en cas de dommages survenus du fait de l'enlèvement, du transport et ou de l'utilisation dudit matériel informatique donné. »
- o La signature de la Ville vaut acceptation des conditions de la présente donation à titre gratuit

Pour le [L]AÇO situé à Belval, l'état des lieux contradictoire comprend les éléments informatiques. Pour le [L]AÇO situé au Brésil, les Parties renoncent d'un commun accord à l'établissement d'un état des lieux des éléments informatiques, ceux-ci étant de toute bonne foi présumés être en bon état.

ARTICLE 2 : OBLIGATION DE CESSION

En contrepartie du présent Contrat, la Ville s'engage à céder, à son tour, le kiosque installé à João Monlevade aux autorités communales de la ville brésilienne, y compris le matériel informatique installé dans ce kiosque à titre gratuit.

Une copie dudit acte sera transmise aux Parties 1, 2 3 et 4 dès sa conclusion.

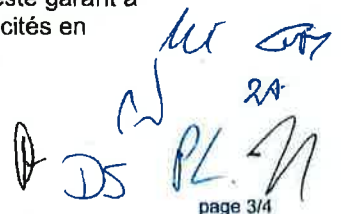
ARTICLE 3 : RESPONSABILITE ET ASSURANCES

Le présent Contrat de cession prendra effet au jour de son approbation par le Conseil communal, respectivement par l'autorité supérieure.

Les Partenaires restent responsables des kiosques jusqu'au jour de la prise d'effet effective du présent Contrat. Jusqu'alors, les Partenaires sont seuls responsables des éventuels sinistres causés aux kiosques et installations, respectivement à ceux causés aux personnes ayant accès à ces kiosques.

Le transfert de responsabilité vers la Ville aura lieu au jour de la prise d'effet du présent Contrat.

Il est convenu que postérieurement à la cession, les Partenaires resteront copropriétaires indivis des autres éléments corporels et incorporels du projet dans les proportions de leurs droits indivis sur les éléments corporels et incorporels du projet en question. Chacun des Partenaires reste garant à l'égard des autres Partenaires de la bonne exécution du contrat et de son avenant cités en préambule.



A des fins de clarification, il est précisé que cette cession ne confère à la Ville aucun droit sur les éléments corporels et incorporels du projet, ni n'ouvre de droits aux recettes qui découlent de son exploitation.

ARTICLE 4 : LOI APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

La loi applicable au présent contrat est la loi luxembourgeoise. Seuls les cours et tribunaux luxembourgeois sont compétents pour connaître d'un éventuel litige.

En tout état de cause, les Parties s'engagent à tenter de trouver un accord amiable à leurs litiges avant de procéder par la voie judiciaire.

Pour la VILLE

Pour l'Université de Luxembourg

Pour SAMSA

Georges MISCHO
Bourgmestre

Prof. Dr. Jens KREISEL
Recteur

Monsieur Bernard
MICHAUX
Gérant

Martin KOX
Echevin

06.04.2023

André ZWALLY
Echevin

Pour le CNA

Pierre-Marc KNAFF
Echevin

Dominique SANTANA

Paul LESCH
Directeur

Christian WEIS
Echevin

ANNEXES :

1. Convention de collaboration du 15 avril 2020 ;
2. Avenant à la convention de collaboration du 22 juin 2021 ;
3. Plans des kiosques ;
4. Inventaire kiosques ;
5. État des lieux du kiosque sis à Esch-sur-Alzette du 22 mars 2023 ;
6. Listing matériel informatique.

Attachment 2 – Equipment

Lago Joao Monlevade

#	Device Name	Model	Colour	Location	Serial Number	Origin	Purchased
1	iPad #1	iPad Pro (12.9-inch) (2nd generation) Wi-Fi	Silver Back Black Frame	João Monlevade (Brazil)	DLXVKARKHND6	University of Luxembourg (via C'DH)	-
2	iPad #2	iPad Pro (12.9-inch) (2nd generation) Wi-Fi	Silver Back Black Frame	João Monlevade (Brazil)	DLXVT1VDHND6	University of Luxembourg (via C'DH)	-
3	iPad #3	iPad Pro (12.9-inch) (2nd generation) Wi-Fi	Silver Back Black Frame	João Monlevade (Brazil)	DLXVN6HXHND6	Lombardo Shop (via Back Market)	24.11.2021
4	iPad #4	iPad Pro (12.9-inch) (2nd generation) Wi-Fi	Silver Back Black Frame	João Monlevade (Brazil)	DLXVW9JQHND6	Lombardo Shop (via Back Market)	24.11.2021
5	iPad #5	iPad Pro (12.9-inch) (2nd generation) Wi-Fi	Silver Back Black Frame	João Monlevade (Brazil)	DLXW43J8HND6	Lombardo Shop (via Back Market)	24.11.2021
6	iPad #9	iPad Pro (12.9-inch) (2nd generation) Wi-Fi	Silver Back White Frame	João Monlevade (Brazil)	DLXV50S2HP35	Merklia360 (via Back Market)	17.01.2022
7	MacBook #1	MacBook Pro (13-inch, 2017, Two Thunderbolt 3 ports) Loaned from the SIU:	Gray	João Monlevade (Brazil)	FVFYN1KVHV2H	University of Luxembourg (via SIU)	-
8	MacBook #2	MacBook Air (Retina, 13-inch, 2019)	Gray	João Monlevade (Brazil)	FVFZF0Y9LYWN	University of Luxembourg (via C'DH)	-
9	Smart TV #1	Nikkei NF4321 LED TV 43-inch / 109 cm	Black	João Monlevade (Brazil)	FBA15F1FQSWJ000102 234800477	neoTIC (via SIU)	24.11.2021
10	Sound Bar #1	Sony HT-SF150	Black	João Monlevade (Brazil)	S01-5434834-H	neoTIC (via SIU)	24.11.2021
11	Overhead Scanner #1	CZUR ET18-P Premium Scanner	Black	João Monlevade (Brazil)	CET18R2104017273	neoTIC (via SIU)	24.11.2021
12	Keyboard & Mouse #1	Logitech Wireless Desktop MK270	Black	João Monlevade (Brazil)	2136SY03XPN9 2136SY04VAR8 2130LZX5HK18	neoTIC (via SIU)	24.11.2021
13	Headphones #1	Sony MDR-ZX110AP	Black	João Monlevade (Brazil)	-	Saturn Luxembourg (via Samsa Film)	19.02.2022
14	Headphones #2	Sony MDR-ZX110AP	Black	João Monlevade (Brazil)	-	Saturn Luxembourg (via Samsa Film)	19.02.2022
15	Headphones #3	Sony MDR-ZX110	White	João Monlevade (Brazil)	-	Saturn Luxembourg (via Samsa Film)	19.02.2022
16	Headphones #4	Sony MDR-ZX110	White	João Monlevade (Brazil)	-	Saturn Luxembourg (via Samsa Film)	19.02.2022
17	Headphones #5	Sony MDR-ZX110	White	João Monlevade (Brazil)	-	Saturn Luxembourg (via Samsa Film)	19.02.2022

#	Device Name	Model	Colour	Location	Serial Number	Origin	Purchased
18	Headphones #6	Sony MDR-ZX110	White	João Montevade (Brazil)	-	Saturn Luxembourg (via Samsa Film)	19.02.2022
19	Hard Disk #1	WD Elements (5 TB)	Black	João Montevade (Brazil)	WX52D81PRSJ6	Saturn Luxembourg (via Robert BETA)	21.02.2022
20	Hard Disk Protective Case #1	Case Logic Case (2.5-inch)	Red	João Montevade (Brazil)	-	Saturn Luxembourg (via Robert BETA)	21.02.2022
21	Video Projector #1	Canon LV-HD420	White	João Montevade (Brazil)	(21)DFF502688A	University of Luxembourg (via C'DH)	-